

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

TP - TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT EN DESSIN DE PROJET

GRETA de l'Essonne (91)

Lycée Auguste Perret - Evry

OBJECTIFS

Vous souhaitez exercer un métier concret, technique et porteur d'emploi ?

Le TP Technicien d'Etudes du Bâtiment en Dessins de Projets vous forme aux techniques professionnelles pour réaliser des documents graphiques de projets de construction et vous permet d'accéder à un emploi dans un secteur dynamique, en constante recherche de professionnels qualifiés.

Notre formation a pour objectif de vous préparer au TP Technicien d'Etudes du Bâtiment en Dessins de Projets, diplôme national reconnu par l'État.

À l'issue du parcours, vous serez capable de :

- Réaliser l'étude technique et le descriptif d'un projet de construction
- Etablir les éléments d'études du permis de construire et du projet d'une construction
- En réaliser les plans de détail
- Modéliser un projet en 3D en intégrant les contraintes et exigences issues de son étude technique et réglementaire.
- Intervenir tout au long de la phase d'études en modifiant la maquette numérique
- Alimenter la maquette numérique avec les caractéristiques et performances des ouvrages selon le protocole BIM
- Réaliser la synthèse des plans des différents corps d'état

CONTENU

Le contenu de notre formation s'articule/ou comprend 3 modules professionnels, alignés au référentiel national du TP Technicien d'Etudes du Bâtiment en Dessins de Projets, ainsi que des modules complémentaires :

1) Modules Professionnels :

- RNCP39519BC01 : Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase avant-projet et constituer une demande de permis de construire
- Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase avant-projet
- Réaliser les plans en phase avant-projet
- Constituer le dossier de demande de permis de construire

- RNCP39519BC02 : Réaliser les pièces graphiques d'un dossier en phase projet
- Mettre un projet en conformité avec la réglementation en phase projet
- Réaliser les plans et le carnet de détails du dossier de consultation des entreprises
- Préparer la synthèse des plans techniques et architecte

- RNCP39519BC03 : Réaliser les pièces graphiques d'un bâtiment existant
- Réaliser le relevé conventionnel d'un bâtiment existant
- Réaliser le relevé numérique d'un bâtiment existant
- Réaliser les plans d'un bâtiment existant

2) Modules Transverses avec :

- Préparation à l'après formation
- Remise à niveau lecture de plan
- Remise à niveau outils numériques / logiciels professionnels
- Soutien personnalisé

Nos modules sont animés par des formateurs experts et comprennent les jeux de rôle, le travail en mode projet, les études de cas, les exposés, les mises en situation professionnelle, etc. Le GRETA vous propose également l'utilisation de sa plateforme LMS comme complément de formation (selon vos besoins) ou comme outil de travail si vos cours sont tenus à distance.

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Individuel
- Jeune adulte en insertion
- Salarié

DURÉE

De 1170 h, dont 280 h en entreprise

DATES

Date de début : 28 septembre 2026

Date de fin : 23 juin 2027

PRÉ-REQUIS

Niveau 4 (BAC)

Avoir un niveau 4 ou avoir une qualification de niveau 3 du bâtiment ou ayant une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans ce domaine ou justifiant d'un niveau de première de formation générale.

Connaissance impérative de l'outil informatique. Notions de dessin technique, maîtrise des bases de calculs et de géométrie. Rigueur et sens des responsabilités.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (BAC)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Certification
Titre professionnel technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face
- Formation de groupe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation de la formation s'effectue lors d'un examen réalisé par des jurés agréés par la DRIEETS. Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences. Le jury peut n'attribuer qu'un ou deux blocs et dans ce cas la validation est partielle.

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Technicien d'études
Dessinateur 2ème échelon
Filière Etude Positions 2.1, 2.2 ou 2.3 (conventions collectives nationales BET, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil)
Conseils, sociétés de Conseil

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sous réserve de places disponibles, **les candidatures sont acceptées jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.**

Les délais de candidature peuvent varier selon le financement.

- Pour un Projet de Transition Professionnelle, la limite de candidature est fixée à au moins 4 mois avant le début de la formation.
- Si vous souhaitez utiliser votre CPF, la demande doit être validée sur MonCompteFormation au moins 11 jours ouvrés avant le début de la formation (délai légal obligatoire).
- Si votre CPF n'est pas suffisant et que vous souhaitez solliciter un abondement, cette durée est rallongée à 15 jours ouvrés avant l'ouverture de la formation.

[Fiche RNCP 39519](#)

Echéance d'enregistrement : 14-04-2030

[Conditions générales de vente consultables ici](#)

"En cas de force majeure, le GRETA pourrait être amené à réaliser la formation à distance, sur les modules permettant d'être réalisés selon cette modalité"

COÛT

Tarif tout public pour un parcours type : 15€ / heure sous réserve de 10 participants. Demandeurs d'emploi et individuels : nous consulter

FINANCEMENT

- AGEFIPH
- Auto-financement
- CPF
- Projet de transition Pro
- France Travail

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

Greta de l'Essonne
01 64 90 91 91
candidatures@greta-essonne.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Marie-Clotilde ZACHARIA
greta.essonne@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.

